

NOTE D'INFORMATIONS RENTREE 2022-2023

BOURSES NATIONALES

Les élèves issus de 3^{ème} (générale, SEGPA, DIMA, Prépa Métiers) devront remettre, dès réception, la notification d'attribution de bourse délivrée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de leur département.

Les élèves, déjà boursiers, hors académie, doivent demander le transfert de leur bourse auprès de leur établissement d'origine. La notification d'attribution de bourse doit être remise dès réception.

Les élèves, déjà boursiers, en situation de réorientation ou redoublement, doivent effectuer une demande de révisions de ressources au service Gestion de l'établissement. Les dates seront communiquées ultérieurement.

AIDES FINANCIERES

Les familles des élèves lycéens rencontrant des difficultés financières ont la possibilité d'obtenir une aide individuelle (fonds social) de l'établissement pour le règlement des frais d'internat, de demi-pension, de fournitures scolaires, d'outillages, de vêtements de travail, de sorties pédagogiques, etc.

Le dossier est à retirer au service Gestion de l'établissement. Les demandes d'aide individuelle sont étudiées en commission à la suite de laquelle une notification de décision vous sera transmise (les modalités d'attribution du fonds social sont votées chaque année en conseil d'administration).

HEBERGEMENT

Les élèves s'inscrivent selon les régimes suivants:

- interne 4 jours ou 5 jours (du dimanche soir au vendredi 16 h) ; en fonction de l'emploi du temps ou du transport.

- demi-pensionnaire à la prestation 3,85 € par repas).

- externe : **tous les repas sont pris à l'extérieur de l'établissement.** Toutefois, les élèves externes peuvent déjeuner à la prestation en fonction de l'emploi du temps.

*** Le forfait 5 jours sera automatiquement appliqué jusqu'à ce que les emplois du temps soient rendus définitif 25 septembre 2023).**

*** Une note vous sera transmise courant septembre pour effectuer votre choix en fonction de l'emploi du temps de votre enfant.**

Les tarifs de l'hébergement fixés par le Conseil Régional des Hauts de France, sont les suivants :

- interne : 1 195,64 € pour un forfait 4 jours / 1 473,50 € pour un forfait 5 jours

- demi-pensionnaire : 3,85 € par repas (réservation obligatoire)

- externe : 3.85 € par repas (réservation obligatoire)

*** Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés au 1^{er} septembre 2023.**

Le premier versement de 50.00€ se fait à l'inscription en espèces ou par chèque à l'ordre du Lycée des Métiers d'Art pour les internes et les demi-pensionnaires.

Le versement de 50,00€ pour les demi-pensionnaires sera mis sur le compte d'avance pour permettre la réservation des repas dès le jour de la rentrée.

Le solde de chaque trimestre est à régler dans les 15 jours suivants la réception de l'avis de paiement trimestriel : soit en espèces au service de Gestion de l'établissement (un reçu sera alors fourni), soit par chèque à l'ordre du Lycée des Métiers d'Art, soit par virement bancaire sur le compte de l'établissement (coordonnées bancaires à demander au service Gestion de l'établissement).

Il est également possible de régler les frais d'hébergement par prélèvement automatique (cocher la case correspondante sur la fiche Intendance jointe au dossier d'inscription et compléter et signer le mandat de prélèvement SEPA, accompagné d'un RIB).

.../...

Des remises d'ordre peuvent être appliquées :

- déduction automatique des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), des séjours pédagogiques, sanctions disciplinaires, ...
- déduction des absences pour **maladie au-delà de 5 jours d'absences consécutifs sur demande écrite de la famille avec justificatif médical.**

TRANSPORTS

Une navette "Gare SNCF - Lycée" est mise en place le vendredi à la fin des cours, le dimanche soir et le lundi matin, lors du retour des internes. Ce service est payant : prévoir le coût d'un ticket de bus soit 1,30€ le ticket ou 9,90€ les 10 tickets.

Horaires:

- dimanche: départ de la gare SCNF à 20h45.
- lundi: départ de la gare SNCF à 7h37 / 8h15 et 9h00
- du lundi au vendredi: départ de la gare SNCF à 7h37; arrivée au lycée des Métiers d'Art
- du lundi au vendredi: départ du Lycée Condorcet à 18h00
- du lundi au vendredi: départ du Lycée Colard Noël à 18h01
- vendredi: départ du Lycée des Métiers d'Art à 16h05 devant la grille.

Des abonnements scolaires réglementés et interne scolaire existent pour les élèves de la région Hauts-de-France, ainsi que des abonnements élèves (- de 21 ans)/étudiants (- de 26 ans) et apprentis (- de 23 ans). Se renseigner auprès de votre gare ou sur le site transports.hautsdefrance.fr

ASSURANCES SCOLAIRES

Rappel : Il est **obligatoire** de joindre une attestation d'assurance "responsabilité civile" au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

Une assurance scolaire (ou extra-scolaire) doit également être contractée pour la participation aux diverses sorties et séjours pédagogiques (garantie individuelle accidents corporels).

ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive du lycée organise et développe l'initiation et la pratique de nombreuses activités sportives (football, volley-ball, handball, basket-ball, badminton, ping-pong, ...), en dehors des cours d'éducation physique et sportive.

La pratique de ces sports nécessite l'adhésion à cette association par l'achat d'une licence auprès des professeurs d'éducation physique et sportive (15.00 € en 2021/2022).

CARTE GENERATION #HDF

La carte Génération #HDF est **obligatoire** pour l'accès au service de restauration de l'établissement.

Faire la demande le plus rapidement possible pour que l'élève soit en possession de sa carte dès la rentrée: <https://generation.hautsdefrance.fr> (voir document joint "obtenir ma carte génération HDF").